Refus d'agrément

Par pola62

Bonjour,

j'étais accueillante familial pour personne âgées et handicapés ,j'ai eu pas mal de souci avec l'équipe de suivi des reflétions, des passages tôt le matin ect...

j'ai fini par leur demander se qu'il n'y allé pas, elles m'ont dit que le logement n'était pas adapté a l'accueil familial donc nous avons recherché un logement au normes pmr mais cela semblé impossible dans la location .Mon mari et moi avons décidé d'acheter une maison plein pied et faire des travaux pour la remettre au normes achat de la maison + travaux nous a revenues 160000 euros au passage de la visites de contrôle le 14/08/2019 tout allé bien mon mari a même demandé si je serait bien renouvelés réponse de la responsable du service oui monsieur , madame sera renouvelé sans souci donc voila nous nous installons avec notre accueilli car pour elle la maison était adapté que pour un accueilli, suite a cela je fais ma demande de renouvellement dans les temps, coup éclat refus d'agrément, je fais un recours a la demande de la chef des services d'Arras avec témoignage de personne professionnel(Docteur, soignant ,amis familles très positif a mon en contre, malgré cela je viens de recevoir de nouveau un refus, maintenant je suis sans emploi, sans ressources car pas le droit au chômage et des dettes par décus la tête, mon accueilli qui ne voulais nous quitter et a notre charges avec une convention d'hospitalités mais plus de salaire, et pas possibilité de trouvé un emploi vu la charge de travail ai je le droit a une aide compensation ou un dédommagement, bien entendus de ce fait je ne veux plus être accueillante vu la facon que l'on me traite les contraintes morale et physique que mon fait mené depuis le debut de mon agrément; j'espère avoir été pas trop confuse car cela fait donc 6 mois d'attentes et je reste toujours marqués par cette échec!! cordialement